

24 oct 2013 -17:36

Promotion de la facturation électronique : Olivier Chastel conclut des protocoles avec les organisations interprofessionnelles

Le Ministre de la Simplification administrative Olivier Chastel a reçu ce jeudi les représentants de différentes organisations interprofessionnelles (BECI, FEB, IZEO, SNI, UCM, Unizo, UWE et Voka) afin de procéder à la signature de protocoles relatifs à la promotion et l'utilisation de la facture électronique.

L'Union européenne a décidé de faire de la facturation électronique le mode principal de facturation électronique d'ici 2020. Le Gouvernement belge souhaite encourager les entreprises à s'y préparer: la facturation électronique leur simplifie la vie et réduit leurs charges administratives et les coûts induits par le traitement des factures papier traditionnelles.

L'Agence pour la Simplification Administrative a organisé l'année dernière des roadshows en collaboration avec ces organisations en vue d'encourager l'utilisation de la facturation électronique. Ces roadshows ont été organisés dans tout le pays et le Ministre Olivier Chastel a assisté aux différents événements. « En signant un protocole, la fédération souscrit à l'objectif de promouvoir au maximum l'utilisation de la facturation électronique auprès de ses membres », a déclaré Olivier Chastel. Une série de protocoles ont déjà été signés antérieurement avec notamment des services providers qui peuvent apporter l'assistance technique et ICT requise pour l'utilisation, la réception et le traitement de facture électroniques.

Olivier Chastel a répété au cours de la signature les avantages de l'utilisation de factures dématérialisées : « En Belgique, la diminution des charges administratives est estimée à environ 3,5 milliards d'euro par an si toutes les factures étaient envoyées et traitées par voie électronique. Il est donc normal que le Gouvernement soutienne des initiatives visant à promouvoir l'utilisation de la facturation électronique ».

Pour Olivier Willocx, Administrateur-Délégué de Brussels Enterprises Commerce and Industries: « BECI a signé dès 2012 le protocole E-Facturation du Forum for the Future. Nous constatons aujourd'hui que nos entreprises membres qui ont adopté la facturation électronique en sont très satisfaites ».

Pour Philippe Lambrecht, Administrateur-Secrétaire général de la Fédération des Entreprises de Belgique: « La législation en matière de facturation électronique a été le résultat d'une coopération modèle et constructive durant plusieurs années entre tous les acteurs concernés . Elle se concrétise aujourd'hui par la signature des protocoles qui visent à la promotion de cet outil fabuleux, ce qui devrait permettre de concrétiser rapidement l'objectif que nous sommes fixés à savoir d'atteindre 25% de factures électroniques ».

Pour Miguel Van Keirsbilck, Secrétaire général d'IZEO: « La facturation électronique est aussi une réelle opportunité pour les PME! Fini, la boîte à chaussures pleine des factures du trimestre! IZEO offre à ses membres un accompagnement dans leur trajectoire vers la facturation électronique, en relation avec leur comptable ».

Pour Christine Mattheeuws, Présidente du Syndicat Neutre des Indépendants: « Une grande majorité des PME n'envoient pas actuellement leurs factures par la voie électronique. Et pourtant la facture électronique présente de nombreux avantages. La facturation électronique permet ainsi à l'entrepreneur de réaliser des économies substantielles de coûts et de temps au niveau du papier et de l'expédition ».

Pour Philippe Godfroid, Président de l'Union des Classes Moyennes: « Plus une entreprise est petite, plus

elle souffre des charges administratives. C'est pourquoi l'UCM encourage le recours à l'électronique, notamment pour les factures. Cela facilite la gestion et cela crée des opportunités, pour les autorités publiques, de réellement simplifier la vie des entrepreneurs. »

Pour Karel Van Eetvelt, Administrateur délégué d'Unizo: « La facturation électronique représente une étape significative pour les entrepreneurs. Le système leur apporte une simplification administrative, accélère le processus de paiement et constitue un gain de temps et d'argent ».

Pour Jean de Lame, Secrétaire général de l'Union wallonne des entreprises: « La facturation électronique va petit à petit devenir la règle et la facturation papier l'exception ».

Pour Jo Libeer, Administrateur-délégué de Voka, « La facturation électronique offre aux entreprises l'opportunité de diminuer drastiquement leurs frais généraux. Elle permet en outre une accélération des paiements ».

Service de presse de M. Olivier Chastel, ministre du Budget
et de la Simplification administrative
Queteletplein 7
1210 Bruxelles
Belgique
+32 2 211 38 11
<http://www.chastel.belgium.be>